



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

### DELIBERATION N° 2025-04/11

Nombre de conseillers en exercice :	29	<b>L'an deux mille vingt cinq le 10 avril à 19 heures</b>
présents :	19	le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-ZACHARIE</b> dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. <b>FABRE Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint</b>
votants :	25	Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 avril 2025
pour :	25	<b>PRESENTS :</b>
contre :	0	Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, INES Claude, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.
abstention :	0	

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

Mme COLETTA Eliane donne procuration à M. INES Claude.  
Mme DELLAVALLE Christine donne procuration à Mme BOTTERO Emilie.  
Mme PRATI Corinne donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.  
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. MERLO Raymond.  
Mme BAYLE Magali donne procuration à M. MARTIN Gilles.  
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. FABRE Claude.

#### **ABSENTS NON REPRESENTES :**

M. DEGIOANNI Jean-Marie.  
M. INNOCENTI Maxime.  
M. FILLAT Éric.  
Mme COLLOMBON Danièle.

### **OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT ADMINISTRATIF (H/F) A TEMPS NON COMPLET – SERVICE ADMINISTRATIF**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1, L.332-8 et L.332-14 ;  
**Vu** le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;  
**Vu** le budget de la collectivité ;  
**Vu** le tableau des effectifs existant ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

**Considérant** la nécessité de créer un emploi permanent d'assistant administratif (H/F) à temps non complet, à raison de 28h par semaine, pour satisfaire aux besoins des services administratifs de la commune, et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi d'adjoint administratif ;

**Considérant** que pour les besoins de continuité du service des agents contractuels peuvent être recrutés afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique ;  
**Considérant** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités territoriales peuvent recruter, en application de l'article L332-8-2 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

**Article 1 :**

De créer un emploi permanent à temps non complet, à raison de 28h par semaine, sur le grade d'adjoint administratif territorial de la catégorie C, afin d'assurer les fonctions d'assistant administratif au sein du service administratif, à compter du 22 mai 2025.

**Article 2 :**

De se réserver la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article L332-8-2 du Code général de la fonction publique précité. L'agent recruté devra justifier d'une expérience minimale de 2 ans dans la gestion administrative et/ou d'un diplôme de niveau 4 minimum. Le niveau de rémunération sera défini en référence au grade d'adjoint administratif territorial, en fonction de sa qualification et de son expérience, du 1<sup>er</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon.

**Article 3 :**

D'inscrire au Budget Principal 2025 les crédits correspondants.

**Article 4 :**

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure de recrutement et de modifier le tableau des effectifs.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

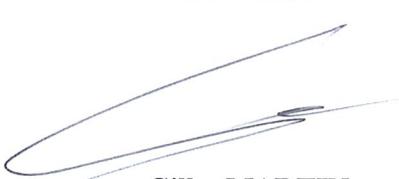
Pour Copie Conforme

**Le Président**



**Claude FABRE**

**Le Secrétaire**



**Gilles MARTIN**